

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 32 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 30 MARS 2017

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Absente : CHARLES Valérie

Secrétaire de séance : BRENIAUX Blandine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

9) Vente de bois par soumission cachetée : Ouverture des offres

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2016 de la commune
- 2) Approbation de compte de gestion 2016 du comptable
- 3) Affectation du résultat 2016
- 4) Vote des taxes locales 2017
- 5) Vote du budget primitif 2017
- 6) Changement d'indice pour le calcul des indemnités du Maire et des adjoints
- 7) Rapport annuel 2016 du SICTOM
- 8) Demande de subventions : Bâtiments communaux, ralentisseurs, réfection de voirie et cimetière
- 9) Vente de bois par soumission cachetée : Ouverture des offres
- 10) Questions diverses

1)Vote du compte administratif 2016 de la commune

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	211 229,00 €		
Dépenses de fonctionnement :	170 937,31 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 40 291,69 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 3 204,36 €
		Intégration solde CCAS :	- 58,31 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 43 437,74 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	38 855,68 €		
Dépenses d'investissement :	47 199,21 €		
		Résultat de l'exercice :	- 8 343,53 €
		Résultat antérieur reporté :	- 31 663,14 €

Intégration solde CCAS : + 1 643,34 €
Résultat d'investissement clôturé : - 38 363,33 €

Résultat définitif : + 5 074,41 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

2) Approbation du compte de gestion du comptable 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2016.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de la commune pour l'année 2016, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

3) Affectation du résultat 2016

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2016 au budget 2017, soit :

5 074,41 euros affectés au compte R 002 excédent reporté de fonctionnement et

38 363,33 euros affectés **prioritairement** au compte 1068 afin d'apurer le déficit d'investissement.

4) Vote des taxes locales 2017

Sur proposition du maire, le Conseil municipal **décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition** des trois taxes communales, soit :

taxe d'habitation	9,77 %
taxe foncière (bâti)	18,44 %
taxe foncière (non bâti)	24,10 %

Le produit fiscal attendu pour 2017 est de 85 343 € si les bases établies par les impôts restent inchangées.

5) Vote du budget primitif 2017 de la commune

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2017 pour la commune ainsi présenté.

	proposition 2016	réalisation 2016	proposition 2017
DEPENSES	307 621,00	249 799,66	384 794,00
Dépenses de fonctionnement	209 740,00	170 937,31	198 741,00
Dépenses d'investissement	97 881,00	78 862,35	186 053,00
RECETTES	307 621,00	253 289,04	384 794,00
Recettes de fonctionnement	209 740,00	214 433,36	198 741,00
Recettes d'investissement	97 881,00	38 855,68	186 053,00
EXCEDENT GLOBALISE		3 489,38	

6) Changement d'indice pour le calcul des indemnités du Maire et des adjoints

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (1015 à 1022). Ainsi la délibération du conseil municipal du 26 juin 2014 est à reprendre.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer les indemnités du Maire et des 3 adjoints à compter du 01/01/2017 comme suit sans changer les pourcentages :

Indemnité du maire : 17 % de l'indice terminal de la fonction publique

Indemnité du 1^{er} adjoint : 4,5 % de l'indice terminal de la fonction publique

Indemnité du 2^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice terminal de la fonction publique

Indemnité du 3^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice terminal de la fonction publique

7) Rapport annuel 2016 du SICTOM

Il est présenté par Mickaël CRINQUAND, délégué au SICTOM.

Les habitants peuvent changer leurs bacs d'ordures ménagères en fonction de leur besoin sur simple demande en Mairie ou au SICTOM.

Le SICTOM vend aux particuliers des composteurs au tarif de 15 ou 20 € suivant le modèle.

La quantité de déchets des bacs gris et bleus chute de façon progressive depuis 14 ans passant de 6 653 tonnes à 6 125 tonnes pour les bacs gris et de 2 419 tonnes à 1 961 tonnes pour les bacs bleus.

Le rapport est adopté à l'unanimité et reste consultable en Mairie.

Il est rappelé aux habitants que les bacs d'ordures ménagères doivent être rentrés dès le lendemain de la collecte.

8) Demande de subventions : Bâtiments communaux, ralentisseurs et réfection de voirie et cimetière

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à demander les subventions suivantes :

Pour la réfection du caveau du chalet (toiture et isolation) : subvention DETR (Dotation des équipements des territoires ruraux), Région, Conseil Départemental,

pour les ralentisseurs : Communauté de communes, amendes de police,

pour la réfection de voirie : DETR,

pour l'accessibilité : DETR et Député,

pour le cimetière : Sénateur.

9) Vente de bois par soumission cachetée : Ouverture des offres

Suite à la soumission cachetée, le conseil municipal, après ouverture de la seule enveloppe déposée en Mairie, attribue à l'unanimité les grumes de trembles (environ 50m³), à la SARL Scierie GAUTHIER au tarif de 35 € le m³ à port camion, aux conditions suivantes : abattage automne 2017, découpe 23 cm fin de bout, cubage sur écorce par le bûcheron.

10) Questions diverses

Le Maire informe les conseillers qu'il a pris un arrêté prescrivant la numérotation des nouvelles habitations.

Remerciements :

Le conseil remercie les personnes qui se sont proposées pour tenir le bureau de vote pour les élections Présidentielles.

Les habitants intéressés pour tenir le bureau pour les élections législatives peuvent s'inscrire en Mairie, même pour une heure ou deux. Les nouveaux électeurs seraient les bienvenus.

Employé communal : La commune recherche actuellement un employé communal en remplacement de M. PERROUX.

Le conseil remercie les habitants qui se sont proposés pour entretenir provisoirement les espaces verts communaux proches de leur habitation. Toutes ces initiatives sont les bienvenues.

Une journée pour l'entretien des bacs à fleurs et pour les plantations sera proposée par la commission fleurissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le maire

La secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Blandine BRENIAUX